

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1748

16 juillet 2008

SOMMAIRE

Aconda Investments S.A.	83861	Immobilière Royale	83858
Agra Investments S.A.	83859	Incop Sàrl	83865
Agra Investments SPF S.A.	83859	Invia S.A.	83863
Alberticho Construcion S.A.	83870	Jabelmalux S.A.	83860
A.M.H. Luxembourg S.à r.l.	83858	Koch Chemical Technology European Treasury S.à r.l.	83904
Amidar Invest S.à r.l.	83869	LeDaLux S.à r.l.	83864
Aral Services Luxembourg S.à r.l.	83862	Little Sister S.A.	83862
Aros Sweden Residential Sàrl	83870	Lorental Developpement S.A.	83877
Arrivalstar S.A.	83860	Lotos Holding S.A.	83858
Balm S.à r.l.	83889	Macrin S.A.	83861
Batiglobal S.à r.l.	83862	Matériaux Clement S.A.	83869
BP Capellen S.à r.l.	83863	McKesson International Holdings II S.à r.l.	83862
Bromley S.A.	83871	MD Lux S.A.	83883
Carey S.A.	83869	MD Lux S.à r.l.	83883
Ceralux Holding S.A.	83858	MG Immobilier S.A.	83866
Compagnie Internationale de Participa- tions Bancaires et Financières	83861	Night Invest S.A.	83865
Continental Real Estate Company	83883	Night Networks S.A.	83865
Core Capital Management S.A.	83867	Ol-Apparel S.A.	83860
Defa International S.A.	83863	Park St Partners 1 (Luxembourg) S.à r.l.	83899
Delta 2 (Lux) Sàrl	83865	Prefalux S.A.	83869
Dinvest	83859	Regie Deluxe S.à r.l.	83866
Dinvest S.A.	83859	SA de la Gare	83870
Essentiel S.à r.l.	83867	Schafsberg S.A.	83868
Eurocom Networks S.A.	83863	Sci Frantzen	83867
Eurofins Environment Lux	83881	SES Subsidiary 2	83904
Event Management Company	83864	TMF Corporate Services S.A.	83868
Firstfloor sa	83868	TMF Secretarial Services S.A.	83867
Flabeg International S.à r.l.	83889	Valliance Real Estate S.à r.l.	83871
Fremato BVBA & Cie	83864	Vars Investment Luxembourg	83861
Gourmet sàrl	83866	Visio Media S.à r.l.	83864
H & K Financing S.à r.l.	83860	Walferschlass S.A.	83870
Igreja Maná	83866	World Omega Investments S.à r.l.	83868
Immobilière Beaumont S.A.	83859		
Immobilière de Gestion Financière S.A.	83859		

Lotos Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 45, rue John Gruen.
R.C.S. Luxembourg B 66.498.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008051414/5363/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05611. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Ceralux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 45, rue John Gruen.
R.C.S. Luxembourg B 68.666.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008051415/5361/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05610. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

A.M.H. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 105.901.

Le bilan au 31 Décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMH Luxembourg

Route de Bettembourg, Centre le 2000- L3378 LIVANGE

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008075845/6914/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03768. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Immobilière Royale, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 18.303.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 1^{er} avril 2008 à 15.00 heures à Luxembourg
Veuillez noter le changement d'adresse suivant:

Montbrun Révision Sàrl, "Le Dôme", Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 LUXEMBOURG

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008083628/1128/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06216. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Immobilière Beaumont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 18.200.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 13 mai 2008 à 11.00 heures à Luxembourg
Veuillez noter le changement d'adresse suivant:

Montbrun Révision Sàrl "Le Dôme", Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 LUXEMBOURG

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008083629/1128/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06224. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Immobilière de Gestion Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 27.858.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 6 juin 2008 à 16.00 heures à Luxembourg
Veuillez noter le changement d'adresse suivant:

Montbrun Révision Sàrl "Le Dôme", Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008083631/1128/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06231. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

**Dinvest, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Dinvest S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 24.540.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2008078038/7241/12.

(080088443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

**Agra Investments SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Agra Investments S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 39.396.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52020 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008083773/211/12.

(080096084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

OI-Apparel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 127.090.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2008083783/242/12.

(080095851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Arrivalstar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 113.665.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008083811/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00341. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

H & K Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 115.372.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2008.
Pur copie conforme
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008083813/819/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11099. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Jabelmalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 11.811.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 mai 2008

- les mandats d'Administrateurs de Messieurs Bertrand De DECKER et Jacques DELEN sont reconduits pour une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009

JABELMALUX S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008083674/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09057. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Vars Investment Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 111.792.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008083814/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00218. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

C.I.P.A.F. S.A., Compagnie Internationale de Participations Bancaires et Financières, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 19.823.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008083821/1128/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06251. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Macrin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 95.251.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008083842/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR08976. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Aconda Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 111.884.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gabriele Schneider / Pierre Schmit

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008083952/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10394. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Batiglobal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 103.315.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008084020/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09384. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

McKesson International Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 88.502.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/07/2008.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008084018/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00807. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Little Sister S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 118.540.

Version abrégée des comptes annuels

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008084006/7430/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00268. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Aral Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3325 Berchem-Ouest, Autoroute A3/E25.
R.C.S. Luxembourg B 68.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008083978/260/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00359. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

BP Capellen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8309 Capellen, Aire de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 95.609.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Par mandat

M^e Nicolas SCHAEFFER

Référence de publication: 2008083947/273/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00201. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Defa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.405.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

LWM

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008084012/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00520. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Invia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 62.304.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008084027/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00526. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Eurocom Networks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5863 Alzingen, 8, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.

R.C.S. Luxembourg B 45.673.

Le bilan au 31/12/07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008084528/1123/11.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09961. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Visio Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5863 Alzingen, 8, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.
R.C.S. Luxembourg B 132.888.

Le bilan au 31/12/07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008084529/1123/11.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09948. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

LeDaLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 78.748.

Par la présente, Alter Domus, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en sa qualité de domiciliataire, confirme la dénonciation, avec effet au 06 juin 2008, du siège social de la société LeDaLux S.à r.l. immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78 748.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Alter Domus

Représentée par Gérard Becquer

Référence de publication: 2008084483/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00989. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

EMC S.A., Event Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 335, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 125.062.

Le bilan au 31/12/07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008084530/1123/11.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09956. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Fremato BVBA & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 114.136.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 12 octobre 2007 à 11 heures

Résolutions

1. L'Assemblée approuve le transfert du siège social du Zoning Industriel à L-8287 Kehlen, au 5, rue Prince Jean à L-4740 Pétange.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Solange Leurquin / Gérard Lusatti / Pascal Vanhalst

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2008084487/1656/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00555. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Delta 2 (Lux) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 16.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.129.

Il résulte des résolutions prises par les gérants de la Société lors du conseil de gérance en date du 17 juin 2008 que:
- Le siège social de la Société a été transféré avec effet au 1^{er} avril 2008 du 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 juin 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008084545/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00918. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080096431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Night Networks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5863 Alzingen, 8, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.

R.C.S. Luxembourg B 93.083.

Le bilan au 31/12/07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008084531/1123/11.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09955. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080096330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Night Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5863 Alzingen, 8, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.

R.C.S. Luxembourg B 93.082.

Le bilan au 31/12/07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008084532/1123/11.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09951. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080096327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Incop Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 78.746.

Par la présente, Alter Domus, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en sa qualité de domiciliataire, confirme la dénonciation, avec effet au 06 juin 2008, du siège social de la société INCOP SàRL, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78 746.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Alter Domus

Représentée par Gérard Becquer

Référence de publication: 2008084482/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10560. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080096323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Regie Deluxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5863 Alzingen, 8, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.
R.C.S. Luxembourg B 132.760.

Le bilan au 31/12/07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008084533/1123/11.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09945. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Gourmet sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Industrielle Langwies II.
R.C.S. Luxembourg B 129.944.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 4 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008084522/8201/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00464. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

MG Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 78.585.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORPORATE ACCOUNTING & MANAGEMENT SERVICES S.C.

Agent domiciliataire

Richard Turner

Expert-comptable

Référence de publication: 2008084527/7331/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00948. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Igreja Maná, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Molin.
R.C.S. Luxembourg F 5.722.

Igreja Maná

20, rue de Luxembourg, L-8440 Steinfort, F-5722

L'article 1^{er} des statuts a changé en

Nouvelle adresse:

23, rue du Moulin, L-4251 Esch-sur-Alzette

Signature.

Référence de publication: 2008084485/9166/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02088. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Core Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 117.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacob Kjelgaard
Administrateur délégué

Référence de publication: 2008084526/3459/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00940. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080096901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Essentiel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.
R.C.S. Luxembourg B 110.368.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 4 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008084525/8201/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00460. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080096821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

TMF Secretarial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 94.029.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Paul van Baarle
Administrateur

Référence de publication: 2008084537/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00866. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080096652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Sci Frantzen, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4622 Differdange, 24, rue Pierre Martin.
R.C.S. Luxembourg E 91.

Concerne: Publication changement d'adresse

Nous tenons à vous informer qu'à partir du 1^{er} juin 2008, l'adresse du siège de la société SCI Frantzen, sera transféré du 42, rue Pierre Frieden L-4560 DIFFERDANGE au 24, rue Pierre Martin à L-4622 DIFFERDANGE.

Differdange, le 6 juin 2008.

SCI FRANTZEN
Signature

Référence de publication: 2008084495/5063/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01989. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080096765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Firstfloor sa, Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.
R.C.S. Luxembourg B 116.013.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 4 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008084524/8201/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00439. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

TMF Corporate Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 84.993.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Paul van Baarle

Administrateur

Référence de publication: 2008084538/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00868. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Schafsberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.
R.C.S. Luxembourg B 77.585.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 4 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008084518/8201/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00452. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

World Omega Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 113.462.

Il résulte de la décision du Conseil de Gérance du 4 mars 2008 que les Gérants ont pris la décision suivante:
Transfert du siège social de la Société du 22, Parc d'Activité Syrdall au 9, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour World Omega Investments S.à r.l.

Représentée par Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008084484/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00207. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Prefalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, 6, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 12.558.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 4 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008084519/8201/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00448. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Matériaux Clement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.
R.C.S. Luxembourg B 22.504.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 4 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008084520/8201/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00444. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Amidar Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 103.252.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008084534/4191/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00884. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Carey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 122.743.

EXTRAIT

En date du 8 janvier 2007, le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Nomination, en tant que réviseur d'entreprises, de la société DELOITTE SA, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/06/2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008084616/7491/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00260. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Alberticho Construcion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 130.752.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2008

L'Assemblée Générale ratifie la décision du conseil d'administration du 17 janvier 2008 de coopter aux fonctions d'Administrateur Madame Catherine Peuteman, employée privée, demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg en remplacement de Monsieur Patrick Bos, Administrateur démissionnaire.

Son mandat d'Administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

Alberticho Construcion S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008084619/7491/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00250. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Walferschlass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, 6, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 130.243.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 4 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008084521/8201/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00461. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

SA de la Gare, Société Anonyme.

Siège social: L-9540 Wiltz, 2B, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 125.510.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 4 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008084523/8201/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00469. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Aros Sweden Residential Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 117.732.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008084535/4191/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00882. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Bromley S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 21.630.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 05 mai 2008, le siège social de la société a été transféré au 25, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008084251/504/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08501C. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Valliance Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 31, boulevard Marcel Cahen.

R.C.S. Luxembourg B 139.645.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the ninth of June.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) Mrs. Brigitte ADAM, companies' director, born in Frankfurt/Main, (Germany), on the 10th of April 1964, residing in D-65428 Rüsselsheim, Badener Strasse 43, (Germany).

2) The public limited company governed by the laws of Spain "GESTIÓN DE VALORACIONES Y TASACIONES, S.A.", established and having its registered office in E-28027 Madrid, calle Alcalá, (Spain), inscribed in the "Registro Mercantil" of Madrid under the number 128105,

here duly represented by Mr. Germán CASASECA, companies' director, born in Valladolid, (Spain), on the 25th of July 1952, residing in E-28109 La Moraleja, calle Azalea 84, (Spain).

3) Mr. Birger EHRENBURG, companies' director, born in Mainz, (Germany), on the 6 of September 1962, residing in D-55457 Gensingen, Am Wiesbach 1, (Germany).

4) The public limited company governed by the laws of Portugal "CERAT - CONSULTORES DE ENGENHARIA, S.A.", established and having its registered office in P-1600-458 Lisbon, Rua Padre Américo, n^o 14 B, 1^o andar, (Portugal), inscribed in the Trade Register of Lisbon under the number 506 146 510,

here duly represented by Mr. Luis MARTINS, companies' director, born in S. Sebastiao da Pedreira, Lisbon, (Portugal), on the 19th of October 1961, residing in P-1600-305 Lisbon, Praça Sao Francisco de Assis, n^o 1, 8^o andar, (Portugal).

5) The limited liability company governed by the laws of the United Kingdom "EDWARD SYMMONS LLP", established and having its registered office in SE1 1TQ London, London Bridge, 2 Southwark Street, (United Kingdom), inscribed in the Companies House of Cardiff under the number 0C322141,

here duly represented by Mr. Manuel MARTINOT, named hereafter, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

6) The private limited liability company with variable share capital governed by the laws of France "Immo Group Consulting", established and having its registered office in F-75017 Paris, 127, rue des Dames, (France), inscribed in the Trade and Companies' Register of Paris under the number B 443 454 525,

here duly represented by its manager Mr. Manuel MARTINOT, companies' director, born in Wassy, (France), on 22nd of May 1963, residing in F-75017 Paris, 127, rue des Dames, (France).

7) Mr. Jochen NIEMEYER, companies' director, born in Dortmund, (Germany), on the 14th of November 1953, residing in D-55131 Mainz, Friedrich-Naumann-Strasse 6, (Germany).

Such appearing parties, acting as said before, have requested the officiating notary to enact the articles of association of a private limited company, ("société à responsabilité limitée"), to establish as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The purpose of the Company is Valuation, Agency, Corporate Services, Project Monitoring, Purchase Price Allocation, Business Allocation, Business Development and any other related matters.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

The Company can open branches in- and outside the country.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Valliance Real Estate S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by one hundred (100) shares of EUR 125,- (one hundred twenty-five euros) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

In case of sale apart of a share, the price belongs to the value at the time of the sale.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers, in accordance with the rules agreed by the partners. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of any one manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than 75% of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- interim accounts are established by the manager or the board of managers,
- these accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
- the decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
- the payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2008.

Subscription - payment

The articles of association having thus been established, the one hundred (100) shares have been subscribed as follows:

1) Mrs. Brigitte ADAM, prenamed, six shares,	6
2) The company "GESTIÓN DE VALORACIONES Y TASACIONES, S.A.", prenamed, twenty shares,	20
3) Mr. Birger EHRENBERG, prenamed, seven shares,	7
4) The company "CERAT - CONSULTORES DE ENGENHARIA, S.A.", prenamed, twenty shares,	20
5) The company "EDWARD SYMMONS LLP", prenamed, twenty shares,	20
6) The company "Immo Group Consulting", prenamed, twenty shares,	20
7) Mr. Jochen NIEMEYER, prenamed, seven shares,	<u>7</u>
Total: one hundred shares,	100

All the shares have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Extraordinary general meeting

The shareholders, representing the entire corporate capital and considering themselves duly convened have immediately proceeded to an extraordinary general meeting and have unanimously resolved:

- 1) Mr. German CASASECA, companies' director, born in Valladolid, (Spain), on the 25th of July 1952, residing in E-28109 La Moraleja, calle Azalea 84, (Spain), is appointed as manager of the Company for a duration of 2 years.
- 2) The registered office of the Company is established in L-1311 Luxembourg, 31, boulevard Marcel Cahen.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by names, first names, civil status and residences, the said appearing persons have signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf juin.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Madame Brigitte ADAM, administrateur de sociétés, née à Frankfurt/Main, (Allemagne), le 10 avril 1964, demeurant à D-65428 Rüsselsheim, Badener Strasse 43, (Allemagne).

2) La société anonyme de régie par les lois d'Espagne "GESTION DE VALORACIONES Y TASACIONES, S.A.", établie et ayant son siège social à E-28027 Madrid, calle Alcalá, (Spain), inscrite au "Registro Mercantil" de Madrid sous le numéro 128105,

ici dûment représentée par Monsieur Germán CASASECA, administrateur de sociétés, né à Valladolid, (Espagne), le 25 juillet 1952, demeurant à E-28109 La Moraleja, calle Azalea 84, (Espagne).

3) Monsieur Birger EHRENBERG, administrateur de sociétés, né à Mainz, (Allemagne), le 6 septembre 1962, demeurant à D-55457 Gensingen, Am Wiesbach 1, (Allemagne).

4) La société anonyme régie par les lois du Portugal "CERAT-CONSULTORES DE ENGENHARIA, S.A.", établie et ayant son siège social à P-1600-458 Lisbonne, Rua Padre Américo, n° 14 B, 1° andar, (Portugal), inscrite au Registre de Commerce de Lisbonne sous le numéro 506 146 510,

ici dûment représentée par Monsieur Luis MARTINS, administrateur de sociétés, né à S. Sebastiao da Pedreira, Lisbonne, (Portugal), le 19 octobre 1961, demeurant à P-1600-305 Lisbonne, Praça Sao Francisco de Assis, n° 1, 8° andar, (Portugal).

5) La société à responsabilité limitée régie par les lois du Royaume-Uni "EDWARD SYMMONS LLP", établie et ayant son siège social à SE1 1TQ Londres, London Bridge, 2 Southwark Street, inscrite au "Companies House" de Cardiff sous le numéro 0C322141,

ici représentée par Monsieur Manuel MARTINOT, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

6) La société à responsabilité limitée à capital variable régie par les lois de France "Immo Group Consulting", établie et ayant son siège social à F-75017 Paris, 127, rue des Dames, (France), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 443 454 525,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Manuel MARTINOT, administrateur de sociétés, né à Wassy, (France), le 22 mai 1963, demeurant à F-75017 Paris, 127, rue des Dames, (France).

7) Monsieur Jochen NIEMEYER, administrateur de sociétés, né à Dortmund, (Allemagne), le 14 novembre 1953, demeurant à D-55131 Mainz, Friedrich-Naumann-Strasse 6, (Allemagne).

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société privée à responsabilité limitée qui sera régie par les lois se rapportant à de telles entités (ci-après la "Société") et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée (ci-après la "Loi") ainsi que par les articles des statuts (ci-après les "Statuts") qui spécifient dans les articles 7, 10, 11 et 14 qui stipule les règles exceptionnelles applicables au société à associé unique.

Art. 2. L'objet de la Société est l'évaluation immobilière, l'activité d'agence immobilière, la prestation de services pour sociétés, le développement, la planification et le suivi de projet(s), l'attribution de prix d'achat, l'attribution d'activités, le développement immobilier and toutes activités connexes.

La Société peut réaliser toute opération commerciale, technique ou financière directement ou indirectement reliée pour faciliter la réalisation de son objet en tout domaine tel que décrit supra

La Société peut créer des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Art. 3. La Société est créé pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société sera dénommée "Valliance Real Estate S.à r.l."

Art. 5. Le siège social enregistré est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de ses actionnaires délibérant de manière requise pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieure de la ville par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par une décision du Bureau des gérants.

La Société pourra avoir des bureaux et des filiales à la fois dans le Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 6. La capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euro), représenté par cent (100) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt cinq euro) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales.

Cependant si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que s'il existe des réserves distribuables suffisantes en rapport avec l'excédent de prix d'achat.

La décision des actionnaires de racheter leurs propres actions devra être prise par le vote unanime des actionnaires représentant cent pour cent (100%) du capital social dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire et entraînera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice du contenu de l'article 6, le capital peut être change à tout moment par la décision d'un seul actionnaire ou par la décision de l'assemblée des actionnaires en accord avec l'article 14 des présents statuts.

En cas de vente séparée de parts sociales leur prix sera basé sur la valeur de la part à l'époque de la vente.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des profits de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.

Art. 9. A l'égard de la Société, les parts sociales sont indivisibles jusqu'à un minimum admissible d'un propriétaire par part. Les copropriétaires joints devront désigner une seule personne pour les représenter à l'endroit de la Société.

Art. 10. Dans le cas d'un actionnaire unique, les parts sociales de la Société détenues par l'actionnaire unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'actionnaires, les parts sociales détenues par chaque actionnaire pourront être transférées en appliquant les stipulations de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, l'insolvabilité ou la banqueroute de l'actionnaire unique ou d'un seul de ses actionnaires.

Art. 12. La Société est gérée par un ou des gérants en accord avec le règlement accepté par les associés. Si plusieurs gérants sont désignés, ils formeront un "Bureau" des gérants.

Le(s) gérant(s) ne doivent pas obligatoirement être actionnaire(s). Le(s) gérant(s) peut(en)t être révoqué(s) ad nutum.

Dans ses relations avec les tiers, le(s) gérant(s) dispose(nt) de tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes circonstances et pour mener à bien et approuver tout acte et opération en accord avec l'objet de la Société et respectant les termes de cet article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires tombe dans le domaine de compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Bureau des gérants.

La Société sera liée par la seule signature de tout gérant.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérant, le bureau des gérants pourra déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérant, le bureau des gérants déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) ainsi que la durée du mandat ainsi que toute autre condition de son ou ses mandataires.

En cas de pluralité de gérant, le bureau des gérants, les résolutions du Bureau des gérants devront être adoptées par la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants (selon le cas) n'admettent à raison de la/leur position aucune responsabilité personnelle en relation avec tout engagement valablement fait par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'actionnaire unique bénéficiera de tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de pluralité d'actionnaires, chaque actionnaire pourra prendre part aux décisions collectives sans regard du nombre des parts sociales qu'il possède.

Chaque actionnaire dispose des droits de vote correspondant à son actionnariat. Les décisions collectives sont seulement valablement considérées qu'à partir du moment où elles ont été adoptées par des actionnaires représentant plus de 75% des parts sociales du capital.

Toutefois, les résolutions portant modification des Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité des actionnaires représentant au moins 3/4 des parts sociales du capital de la Société sous réserve du contenu de la Loi.

Art. 15. L'exercice de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année en référence à la fin d'exercice de la Société, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérant, le Bureau des gérants, prépare un inventaire incluant l'indication de la valeur des actifs et des passifs de la Société.

Chaque actionnaire pourra vérifier ledit inventaire ainsi que le bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Le chiffre d'affaires de la Société établi dans ses comptes annuels, après déduction des dépenses générales, amortissements et charges représente le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société est affecté à la réserve statutaire jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du nominal du capital de la Société.

Le reliquat du bénéfice net peut être distribué à(aux) actionnaire(s) à hauteur de la sa/leur part au capital de la Société.

Des dividendes intercalaires peuvent être distribués à tout moment sous réserve des conditions suivantes:

- des comptes intercalaires sont établis par le gérant ou le Bureau des gérants,
- ces comptes montrent un bénéfice y compris un bénéfice reporté en avant ou transféré en réserve extraordinaire,
- la décision de payer des dividendes intercalaire est prise par l'associé unique ou, selon le cas, par une assemblée générale extraordinaire des associés,
- le paiement est effectué dès que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société sont sauvegardés.

Art. 18. Au moment de la fin de la Société, la liquidation sera menée à bien par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, désigné(s) par les actionnaires qui devront fixer leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 19. Il est renvoyé aux textes de la Loi pour tout sujet pour lesquels aucune référence spécifique n'est faite dans les présents Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Souscription - paiement

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Brigitte ADAM, préqualifiée, six parts sociales	6
2) La société "GESTIÓN DE VALORACIONES TASACIONES, S.A.", prédésignée, vingt parts sociales	20
3) Monsieur Birger EHRENBERG, préqualifié, sept parts sociales	7
4) La société "CERAT - CONSULTORES DE ENGENHARIA, S.A.", prédésignée, vingt parts sociales	20
5) La société "EDWARD SYMMONS LLP", prédésignée, vingt parts sociales	20
6) La société "Immo Group Consulting", prédésignée, vingt parts sociales	20
7) Monsieur Jochen NIEMEYER, préqualifié, sept parts sociales	7
Total: cent actions	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Monsieur Germán CASASECA, administrateur de sociétés, né à Valladolid, (Espagne), le 25 juillet 1952, demeurant à E-28109 La Moraleja, calle Azalea 84, (Espagne), est nommé gérant de la Société pour une durée de 2 ans.
- 2) Le siège social de la Société est établi à L-1311 Luxembourg, 31, boulevard Marcel Cahen.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ADAM; CASASECA; EHRENBERG; MARTINS; MARTINOT; NIEMEYER; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juin 2008. Relation GRE/2008/2534. — Reçu soixante deux euros et cinquante cents 0,50%= 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 juin 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008084298/231/311.

(080096797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Lorental Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 139.644.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le seize juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

La société "Regent Properties Ltd", ayant son siège social à Victoria, Mahe, Oliaji Trade Centre 1st Floor, (Seychelles), inscrite au "Registrar of International Business Companies" de Victoria sous le numéro 044704,

ici représentée Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "LORENTAL DEVELOPPEMENT S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acceptation la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II.- Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III.- Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1^{er} vendredi du mois d'avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV.- Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société est valablement engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V.- Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI.- Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII.- Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII.- Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX.- Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "Regent Properties Ltd", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La comparante, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un, et celui des commissaires aux comptes à un.
 - 2.- Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, né à Saint-Mard, (Belgique), le 12 juillet 1959, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
 - 3.- La société anonyme "GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l.", en abrégé "G.C.A. S.à r.l.", ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.939, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.
 - 4.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.
 - 5.- Le siège social est établi à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.
- DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: JOURDAN; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juin 2008, Relation GRE/2008/2625. — Reçu cent cinquante cinq euros 0,50% = 155 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 juin 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008084299/231/223.

(080096784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Eurofins Environment Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.860.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée dénommée «Eurofins Environment LUX» ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par devant Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 19 décembre 2006, publié au mémorial C numéro 220 du 21 février 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.860.

La séance est ouverte à 16.00 heures, sous la présidence de Monsieur Luca COZZANI, Group Tax Counsel du groupe Eurofins, demeurant professionnellement à B-1950 Kraainem, 455, Chaussée de Malines.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre BERNARDY, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Ludivine ROCKENS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les QUATRE-VINGT MILLE SEPT CENT HUIT (80.708) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de DIX MILLIONS QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 10.088.500.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 5.308.500 en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 10.088.500 à EUR 15.397.000 par l'émission 42.468 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq Euros) par part sociale.

2. Souscription et libération de cette augmentation de capital par l'apport en nature de:

- 100% des actions représentatives du capital social de la société de droit suédois «Eurofins Environment I S AB» ayant son siège social au Kavelvägen 2, S-551 15 Jönköping (Suède), par la société «Eurofins Scientific», lequel apport est évalué à EUR 3.971.000, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprise.

- 100% des actions représentatives du capital social de la société de droit norvégien «Eurofins Environment I NO AS» ayant son siège social au Nils Hansens Vei 13, N-0667 Oslo (Norvège), par la société «Eurofins Scientific S.E.», lequel apport est évalué à EUR 1.337.500, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprise.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

4. Divers

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 5.308.500 (cinq millions trois cent huit mille cinq cents Euros) en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 10.088.500 (dix millions quatre-vingt-huit mille cinq cents Euros) à EUR 15.397.000 (quinze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille Euros), par l'émission

de 42.468 (quarante-deux mille quatre cent soixante-huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq Euros) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Et à l'instant est intervenu Monsieur Luca COZZANI, préqualifié, agissant au nom et pour le compte de la société européenne de droit français dénommée «Eurofins Scientific», établie et ayant son siège social à Site de la Géraudière, rue Pierre Adolphe Bobierre, F-44300 Nantes, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 350 807 947.

en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2008, laquelle après signature «ne varietur», restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, et à déclaré souscrire à toutes les 42.468 (quarante-deux mille quatre cent soixante-huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq Euros) chacune.

Les parts sociales nouvelles souscrites ont été libérées intégralement à leur valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq Euros), par un apport en nature fait par le souscripteur,

consistant en l'apport de:

- 1.000 actions de la société de droit suédois dénommée «Eurofins Environment I S AB» ayant son siège social au Kavelvägen 2, S-551 15 Jönköping, (Suède), représentant 100% du capital social de la prédite société, lequel apport est évalué à EUR 3.971.000 (trois millions neuf cent soixante et onze mille Euros);

- 10.700.000 actions de la société de droit norvégien dénommée «Eurofins Environment I NO AS» ayant son siège social au Nils Hansens Vei 13, N-0667 Oslo, (Norvège), représentant 100% du capital social de la prédite société, lequel apport est évalué à EUR 1.337.500 (un million trois cent trente-sept mille cinq cents Euros)

et lequel apport a fait l'objet d'un rapport, établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société anonyme «MAZARS» avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt, et conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie»

Ce rapport, daté du 25 juin 2008, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

La preuve du transfert des actions de «Eurofins Environment I S AB» et celle de «Eurofins Environment I NO AS», à la société «Eurofins Environment LUX» a été rapportée au notaire instrumentant par des stock transfer form dûment signées.

Suite à l'apport qui précède, la prédite société «Eurofins Environment LUX» détient l'intégralité du capital social des susdites sociétés «Eurofins Environment I S AB» et «Eurofins Environment I NO AS»

et conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par celle du 3 décembre 1986, déclare vouloir bénéficier de l'exemption du droit d'apport.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quinze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille Euros (EUR 15.397.000), représentée par cent vingt-trois mille cent soixante-seize (123.176) parts sociales, d'une valeur de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suit e au présent acte, est évalué approximativement à € 3.493,66.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signés avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Cozzani, P. Bernardy, L. Rockens, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 26 juin 2008. Relation: EAC/2008/8517. - Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boica.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2008.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2008084773/272/101.

(080096523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Continental Real Estate Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 19.098.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008083822/1128/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06244. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

**MD Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. MD Lux S.A.).**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 138.224.

In the year two thousand and eight, on the ninth of June.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Candice WISER, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting in her capacity as attorney-in-fact of FINDUCK S.r.l., a company incorporated under the laws of Italy, with registered office at 13, Via Minghetti, I-40057 Granarolo Dell'Emilia, registered with the "Registro Imprese di Bologna" under number BO/289605,

by virtue of a proxy given on June 9, 2008, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) FINDUCK S.r.l. is the sole shareholder of MD LUX S.A. (the "Company"), having its registered office at 73, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 138 224, incorporated by deed of the undersigned notary, on April 18, 2008, published in the Memorial C number 1303 of May 28, 2008.

2) That the capital of the Company is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) divided into three hundred and ten (310) shares of one hundred euro (EUR 100) each and is paid in up to the amount of seven thousand seven hundred and fifty euro (EUR 7,750)

3) After this had been set forth, the above named shareholder, representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to entirely pay in the subscribed capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000). Evidence of the payment of twenty-three thousand two hundred and fifty euro (EUR 23,250) on the Company's bank account has been given to the notary.

Second resolution

The sole shareholder resolves to transform the Company into a unipersonal limited liability company (société à responsabilité limitée unipersonnelle) with effect from this day.

This transformation does not have as consequence the creation of a new legal personality and it is always the same company which will continue to exist under the same legal personality but in another form, between the holders of the shares hereafter created in replacement of the shares of the société anonyme actually transformed and all of those who will become shareholders afterwards.

As a consequence of this transformation, the sole shareholder resolves the drawing up of new articles of incorporation to be read as follows:

Title I.- Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is formed a unipersonal private limited liability company (société à responsabilité limitée unipersonnelle), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the «Company»), and in particular the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by the articles of association (the «Articles»).

Art. 2. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of real estate, stock, bonds, debentures, notes, other securities of any kind and patents, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio consisting of any securities and patents.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated or group companies. The Company may also establish branches in Luxembourg and abroad. The Company may borrow in any form and proceed to a private issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name MD LUX S.à r.l..

Art. 5. The registered office is established in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the single shareholder for so long as the Company has only a single shareholder or by means of a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) divided into three hundred and ten (310) shares of one hundred euro (EUR 100) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder for so long as the Company has only a single shareholder or by decision of the general meeting of shareholders, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Title III.- Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers appointed by the single shareholder or in case of plurality of shareholders by the general meeting of shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Managers may participate in a meeting of the board of managers by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting, will constitute presence in person at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

Action of the board of managers may also be taken without a meeting by unanimous written consent of all the managers. Such written consents may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validity made by him/them in the name of the Company.

Title IV.- General meeting of shareholders

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

Any decision taken by the single shareholder shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may at any time inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits is at the disposal of the single shareholder or in case of plurality of shareholders of the general meeting of shareholders.

Title VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or in case of plurality of shareholders by the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Title VII.- Varia

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Parts

The articles of incorporation of the Company having been established as aforesaid, the shares of the Company are attributed to the single shareholder of the transformed société anonyme as follows:

	shares
FINDUCK S.r.l., prenamed,	310
TOTAL: three hundred and ten shares	310

Third resolution

Full and complete discharge is granted to the sole director and the statutory auditor for the proper performance of their duties until today.

Fourth resolution

The single shareholder resolves to appoint as sole manager of the Company for an unlimited period of time Mr. Eric VANDERKERKEN, private employee, with professional address at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are valued at 1,860.- €.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le neuf juin.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Candice WISER, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de FINDUCK S.r.l., une société constituée sous les lois italiennes, ayant son siège social à 13, Via Minghetti, I-40057 Granarolo Dell'Emilia, immatriculée auprès du "Registro Imprese di Bologna" sous le numéro BO/289605,

en vertu d'une procuration donnée le 9 juin 2008, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qui déclare et prie le notaire d'acter que:

1) FINDUCK S.r.l. est l'actionnaire unique de MD LUX S.A. (la «Société») ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 138 224, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 18 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1303 du 28 mai 2008;

2) Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) représente par trois cent dix (310) actions de cent euros (100 EUR) chacune et est libéré à concurrence du montant de sept mille sept cent cinquante euros (7.750 EUR).

3) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'actionnaire précité, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de libérer entièrement le capital social souscrit de trente et un mille euros (31.000 EUR). Preuve du versement de vingt-trois mille deux cent cinquante euros (23.250 EUR) sur le compte bancaire de la Société a été donnée au notaire.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de transformer la société en société unipersonnelle à responsabilité limitée avec effet à ce jour.

Cette transformation n'entraînera pas la création d'un être moral nouveau et c'est toujours la même société qui, sous la même personnalité juridique mais sous une autre forme, continuera d'exister entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées en remplacement des actions de la société anonyme actuellement transformée et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite.

A la suite de cette transformation, l'actionnaire unique décide d'adopter de nouveaux statuts qui auront la teneur suivante:

Titre I^{er} : Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (les «Statuts»).

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'immeubles, de titres, obligations, créances, billets, autres valeurs de toutes espèces et brevets, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille se composant de toutes valeurs et tous brevets.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, affiliées ou faisant partie du même groupe. La société peut aussi créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission non publique d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "MD LUX S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique aussi longtemps que la Société n'aura qu'un seul associé ou par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

Titre II: Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur de cent euros (100 EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique, aussi longtemps que la Société n'aura qu'un seul associé ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit au détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que suivant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III: Administration

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par l'assemblée générale des associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par voie de conférence téléphonique ou tout autre équipement de communication similaire par lequel toutes personnes participant à la réunion peuvent s'entendre ou se parler, et cette participation à la réunion, constituera présence en personne à cette réunion. Les membres du conseil de gérance par le biais d'un tel moyen de communication ratifieront leurs votes en signant une copie du procès-verbal de la réunion.

Une action du conseil de gérance peut également être prise sans une réunion par le consentement unanime de tous les gérants. De tels consentements écrits peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs copies d'une résolution.

Art. 13. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Titre IV: Assemblée générale des associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

Les décisions de l'associé unique seront prises par écrit et seront consignées dans des procès-verbaux tenus dans un registre spécial.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre V: Année sociale - Profits - Réserves

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance à tout moment desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets sera à la disposition de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée générale des associés.

Titre VI: Dissolution - Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

Titre VII: Divers

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Parts sociales

Les statuts ayant ainsi été établis, les parts sociales de la société sont attribuées à l'associé unique de la société anonyme transformée comme suit:

	parts
- FINDUCK S.r.l., préqualifiée	310
TOTAL: trois cent dix parts	310

Troisième résolution

Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer comme gérant unique Monsieur Eric VANDERKERKEN, employé privé, avec adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 1.860,- €.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que, à la demande du comparant, l'acte est rédigé en anglais suivis d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Wiser, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2008, Relation: LAC/2008/25013. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008084766/212/306.

(080096704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Balm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 88.958.

Version abrégée des comptes annuels

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008084007/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00538. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Flabeg International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 125.815.

In the year two thousand eight, on the sixteenth of May,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "FLABEG INTERNATIONAL S.A R.L.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1445 Strassen, 1 A, rue Thomas Edison, incorporated by deed enacted on March 9, 2007, RCS Luxembourg number B 125815 and which has been amended by deed enacted on March 28, 2008. The meeting is opened at 2 o'clock pm, with Mrs. Catherine Desso, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Serge Marx, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1.- Decision to change the par value of the shares from 25.-EUR (twenty five euros) to L- EUR (one euro).

2.- Decision to create 5 (five) classes of redeemable shares being Class A preferred shares, Class B preferred shares, Class C preferred shares, Class D preferred shares and Class E preferred shares, all with a par value of 1.- EUR (one euro).

3.- Decision to convert the existing 12,500 (twelve thousand five hundred) currently existing shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares.

4.- Decision to increase the corporate capital by an amount of 1,000,000.-EUR (one million euros) so as to raise it from its current amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) to 1,012,500.-EUR (one million twelve thousand five hundred euros) by the issue of 1,000,000 (one million) new shares having a par value of 1.- EUR (one euro) each, by contribution in cash-Subscription and payment of the new shares.

5.- Subsequent amendment and restatement of article 8 of the articles of association. After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution

The shareholders unanimously decide to change the par value of the shares from 25.- EUR (twenty five euros) to 1.- EUR (one euro).

Article 8, first paragraph shall therefore have the following content: "The Company's capital is set at 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of 1.- EUR (one euro) each."

Second resolution

The shareholders unanimously decide to create 5 (five) classes of redeemable shares being Class A preferred shares, Class B preferred shares, Class C preferred shares, Class D preferred shares and Class E preferred shares, all with a par value of 1.- EUR (one euro).

Third resolution

The shareholders unanimously decide to convert the 12,500 (twelve thousand five hundred) currently existing shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares.

Fourth resolution

The shareholders unanimously decide to increase the subscribed capital of the Company by an amount of 1,000,000.- EUR (one million euros) in order to raise it from its current amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) to 1,012,500.- EUR (one million twelve thousand five hundred euros) by the issuance of:

- 200,000 (two hundred thousand) redeemable Class A preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, without any share premium, by contribution in cash;
- 200,000 (two hundred thousand) redeemable Class B preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value without any share premium, by contribution in cash;
- 200,000 (two hundred thousand) redeemable Class C preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro), to be fully paid-up at par value without any share premium, by contribution in cash;
- 200,000 (two hundred thousand) redeemable Class D preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value without any share premium, by contribution in cash;
- 200,000 (two hundred thousand) redeemable Class E preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value without any share premium, by contribution in cash;

The shareholders, having partially surrendered their preferential subscription right, unanimously resolve to accept the subscription of the new shares by:

Subscriber	Redeemable	Redeemable	Redeemable	Redeemable	Redeemable
	Class A preferred shares	Class B preferred shares	Class C preferred shares	Class D preferred shares	Class E preferred shares
Industri Kapital 2007 LP I	47,800	47,800	47,800	47,800	47,800
Industri Kapital 2007 LP II	45,100	45,100	45,100	45,100	45,100
Industri Kapital 2007 LP III	50,225	50,225	50,225	50,225	50,225
Industri Kapital 2007 LP IV	56,275	56,275	56,275	56,275	56,275
IK 2007 IAB Co-Investment AB	600	600	600	600	600
Total	200,000	200,000	200,000	200,000	200,000

Intervention - Subscription - Payment

Therefore has intervened Industri Kapital 2007 Limited, prenamed, acting in its capacity as General Partner of Industri Kapital 2007 GP LP, which in turn is the General Partner of Industri Kapital 2007 Limited Partnerships I-IV, and as attorney for IK 2007 IAB Co-Investment AB, here represented by Mrs. Catherine Desso, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Who declared, in its here above capacity, to subscribe to the new preferred shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Redeemable Class A preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 LP I	47,800	47,800.-
Industri Kapital 2007 LP II	45,100	45,100.-
Industri Kapital 2007 LP III	50,225	50,225.-
Industri Kapital 2007 LP IV	56,275	56,275.-
IK 2007 IAB Co-Investment AB	600	600.-
Total	200,000	200,000.-

Redeemable Class B preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 LP I	47,800	47,800.-
Industri Kapital 2007 LP II	45,100	45,100.-
Industri Kapital 2007 LP III	50,225	50,225.-
Industri Kapital 2007 LP IV	56,275	56,275.-
IK 2007 IAB Co-Investment AB	600	600.-
Total	200,000	200,000.-

Redeemable Class C preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 LP I	47,800	47,800.-
Industri Kapital 2007 LP II	45,100	45,100.-
Industri Kapital 2007 LP III	50,225	50,225.-
Industri Kapital 2007 LP IV	56,275	56,275.-
IK 2007 IAB Co-Investment AB	600	600.-
Total	200,000	200,000.-

Redeemable Class D preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 LP I	47,800	47,800.-
Industri Kapital 2007 LP II	45,100	45,100.-
Industri Kapital 2007 LP III	50,225	50,225.-
Industri Kapital 2007 LP IV	56,275	56,275.-
IK 2007 IAB Co-Investment AB	600	600.-
Total	200,000	200,000.-

Redeemable Class E preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 LP I	47,800	47,800.-
Industri Kapital 2007 LP II	45,100	45,100.-
Industri Kapital 2007 LP III	50,225	50,225.-
Industri Kapital 2007 LP IV	56,275	56,275.-
IK 2007 IAB Co-Investment AB	600	600.-
Total	200,000	200,000.-

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 1,000,000.- EUR (one million euros), as was certified to the undersigned notary.

Fifth resolution

Subsequently to these resolutions, the meeting decides to amend and to restate article 8 of the articles of association in order to give it the following content:

" **Art. 8.**

8.1. The Company's corporate capital is fixed at 1,012,500.-EUR (one million twelve thousand five hundred euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares (the «Ordinary Shares») and 200,000 (two hundred thousand) class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), 200,000 (two hundred thousand) class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), 200,000 (two hundred thousand) class C preferred shares (the «Class C Preferred

Shares)), 200,000 (two hundred thousand) class D preferred shares (the «Class D Preferred Shares»), 200,000 (two hundred thousand) class E preferred shares (the «Class E Preferred Shares»), representing a total of 1,012,500 (one million twelve thousand five hundred) shares of a nominal value of 1.- EUR (one euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereafter together referred to as a «share» or the «shares».

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

8.2. Repurchase

8.2.1 - The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares provided that such cancellation relates to the whole of one or more classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

8.2.2 - In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled Class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined herebelow) for each share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

8.2.3 - Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant period to which the class relates pursuant to the present article:

- The period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2009 Interim Accounts (the «Class A Period»);

- The period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2010 Interim Accounts (the «Class B Period»);

- The period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2011 Interim Accounts (the «Class C Period»);

- The period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2012 Interim Accounts (the «Class D Period»);

- The period for Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2013 Interim Accounts (the «Class E Period»);

8.2.4 - In the event a Class of Preferred Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the «New Period») which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class E Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 8.2.3 shall come in the order of Class A to Class E (to the extent not previously repurchased and cancelled).

8.2.5 - In the case of redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value per Share provided that where the Cancellation Value per Share so determined exceeds the Available Cash per Share, the Cancellation Value per Share shall be equal to the Available Cash per Share.

Any amendments to the present article 8.2 shall be subject to the unanimous decision of the general shareholders' meeting (if any) to be held with a 100% quorum of all shares in issue.

8.3 - Share premium

Any available share premium shall be distributable.

8.4 - Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 16 of these articles of association and within the limits provided for by article 199 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

8.5 - Transfer, Acquisition and Subscription to Shares

Any transferee of, new subscriber to, acquirer or otherwise a shareholder of the Company's shares must at all times acquire, subscribe to or otherwise hold shares in all of the Company's classes of shares without exception. Therefore, no transferee, new subscriber, acquirer or otherwise shareholder may at any time hold shares in one or more of the Company's classes of shares without holding the same proportion of shares in all other existing classes of the Company's shares.

Subject to the provisions set forth in article 189 of the law of 10 August 1915 and the terms of any shareholders' agreement that may be in force among the Company's shareholders from time to time, shares may be freely transferred

to the extent that each transferring shareholder must, following any such transfer, hold the same proportion of shares in each of the classes of shares held. For the avoidance of doubt, a sale of shares by a shareholder of one class of shares triggers a sale of shares, in the same proportion, of any other class of shares held.

8.6 - Voting rights - Distributions

Each share, either Ordinary Share or Preferred Share, confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as provided in the present article 8, each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

8.7 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8.8 - Definitions

Available Cash : Means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding 6 months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board will be paid to the Company in the short term LESS any indebtedness or other debt of the Company payable in less than 6 months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

Available Cash per Share : Means in respect of a Class of Shares, the Available Cash divided by the number of Preferred Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Cancellation Value per Share : means the nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount divided by the Number of Preferred Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Class A Interim 2009 Accounts : Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares.

Class B Interim 2010 Accounts : Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares.

Class C Interim 2011 Accounts : Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares.

Class D Interim 2012 Accounts : Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares.

Class E Interim 2013 Accounts : Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares.

Class Period : Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period.

Available Amount : Means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits (i) less the results of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive (ii) less any freely distributable reserves and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or of the articles of association) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

Interim Accounts : Means the interim accounts of the Company as at the relevant interim Account Date.

Interim Account Date : Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.

8.9. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible or not, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these bonds or instruments are not be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the law of 10th August 1915, as amended, on commercial companies, will be complied with."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight thousand euros. There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 o'clock pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "FLABEG INTERNATIONAL S.A R.L", ayant son siège social à L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison, ci-après «la Société», constituée suivant acte reçu le 9 mars 2007, publié au RCS Luxembourg B numéro 125 815, ayant été modifié suivant acte reçu le 28 mars 2008.

La séance est ouverte à 14 heures à Luxembourg et présidée par M^e Catherine Dessoay, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur M^e Serge Marx, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich. La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte,

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les 500 (cinq cents) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. - Décision de modifier la valeur nominale des parts sociales de 25,- EUR (vingt cinq euros) en 1,- EUR (un euro).

2.- Décision de créer 5 (cinq) classes de parts sociales rachetables à savoir des parts sociales privilégiées de classe A, des parts sociales privilégiées de classe B, des parts sociales privilégiées de classe C, des parts sociales privilégiées de classe D et des parts sociales privilégiées de classe E, toutes ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune.

3.- Décision de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires.

4.- Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 1.000.000,-EUR (un million d'euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) à 1.012.500,- EUR (un million douze mille cinq cents euros) par l'émission de 1.000.000 (un million) nouvelles parts sociales rachetables d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire. -Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

5.- Modification subséquente et refonte complète de l'article 8 des statuts.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la valeur nominale des parts sociales de 25,- EUR (vingt cinq euros) en 1,- EUR (un euro).

L'article 8 premier alinéa aura par conséquent la teneur suivante «Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de 1,- EUR (un euro) chacune.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer 5 (cinq) classes de parts sociales rachetables à savoir des parts sociales privilégiées de classe A, des parts sociales privilégiées de classe B, des parts sociales privilégiées de classe C, des parts sociales privilégiées de classe D et des parts sociales privilégiées de classe E, toutes ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 1.000.000,- EUR (un million d'euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) à 1.012.500,- EUR (un million douze mille cinq cents euros) par l'émission de:

- 200.000 (deux cent mille) parts sociales rachetables privilégiées de classe A d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire, sans prime d'émission;

- 200.000 (deux cent mille) parts sociales rachetables privilégiées de classe B d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire, sans prime d'émission;

- 200.000 (deux cent mille) parts sociales rachetables privilégiées de classe C d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire, sans prime d'émission;

- 200.000 (deux cent mille) parts sociales rachetables privilégiées de classe D d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire, sans prime d'émission;

- 200.000 (deux cent mille) parts sociales rachetables privilégiées de classe E d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire, sans prime d'émission;

Après avoir pris acte du fait que les autres actionnaires existants ont partiellement renoncé à leur droit préférentiel de souscription, l'assemblée décide d'admettre à la souscription des 1.000.000 (un million) nouvelles parts sociales:

Souscripteur	Parts sociales rachetables de Classe A	Parts sociales rachetables de Classe B	Parts sociales rachetables de Classe C	Parts sociales rachetables de Classe D	Parts sociales rachetables de Classe E
Industri Kapital 2007 LP I	47.800	47.800	47.800	47.800	47.800
Industri Kapital 2007 LP II	45.100	45.100	45.100	45.100	45.100
Industri Kapital 2007 LP III	50.225	50.225	50.225	50.225	50.225
Industri Kapital 2007 LP IV	56.275	56.275	56.275	56.275	56.275
IK 2007 IAB Co-Investment AB	600	600	600	600	600
Total	200.000	200.000	200.000	200.000	200.000

Intervention - Souscription - Paiement

Industri Kapital 2007 Limited Partnership I, Industri Kapital 2007 Limited Partnership II, Industri Kapital 2007 Limited Partnership m, Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV, IK 2007 IAB Co-Investment AB, représentés par INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED agissant en sa qualité de "general partner" de Industri Kapital 2007 GP LP, agissant en sa qualité de "general partner" de Industri Kapital 2007 Limited Partnerships I-IV, et en tant que représentant de IK 2007 IAB Co-Investment AB ayant son siège social à 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, JE2 3RA Channel Islands;

Tous représentés ci-après par Catherine Dessoy, prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privé, ont déclaré souscrire les nouvelles parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et payées comme suit:

Parts sociales rachetables de classe A:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 LP I	47.800	47.800,-
Industri Kapital 2007 LP II	45.100	45.100,-
Industri Kapital 2007 LP III	50.225	50.225,-
Industri Kapital 2007 LP IV	56.275	56.275,-
IK 2007 IAB Co-Investment AB	600	600,-
Total	200.000	200.000,-

Parts sociales rachetables de classe B:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 LP I	47.800	47.800,-
Industri Kapital 2007 LP II	45.100	45.100,-
Industri Kapital 2007 LP III	50.225	50.225,-
Industri Kapital 2007 LP IV	56.275	56.275,-
IK 2007 IAB Co-Investment AB	600	600,-
Total	200.000	200.000,-

Parts sociales rachetables de classe C:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 LP I	47.800	47.800,-
Industri Kapital 2007 LP II	45.100	45.100,-
Industri Kapital 2007 LP III	50.225	50.225,-
Industri Kapital 2007 LP IV	56.275	56.275,-
IK 2007 IAB Co-Investment AB	600	600,-
Total	200.000	200.000,-

Parts sociales rachetables de classe D:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 LP I	47.800	47.800,-
Industri Kapital 2007 LP II	45.100	45.100,-
Industri Kapital 2007 LP III	50.225	50.225,-
Industri Kapital 2007 LP IV	56.275	56.275,-
IK 2007 IAB Co-Investment AB	600	600,-
Total	200.000	200.000,-

Parts sociales rachetables de classe E:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 LP I	47.800	47.800,-
Industri Kapital 2007 LP II	45.100	45.100,-
Industri Kapital 2007 LP III	50.225	50.225,-
Industri Kapital 2007 LP IV	56.275	56.275,-
IK 2007 IAB Co-Investment AB	600	600,-
Total	200.000	200.000,-

de sorte que la société a des maintenant a sa libre et entière disposition la somme 1.000.000,- EUR (un million d'euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts et de procéder à une refonte complète de ce dernier afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 8.

8.1.- Le capital social de la Société est fixé à 1.012.500,- EUR (un million douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et 200.000 (deux cent mille) parts sociales privilégiées de classe A (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe A»), 200.000 (deux cent mille) parts sociales privilégiées de classe B (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe B»), 200.000 (deux cent mille) parts sociales privilégiées de classe C (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe C»), 200.000 (deux cent mille) parts sociales privilégiées de classe D (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe D»), 200.000 (deux cent mille) parts sociales privilégiées de classe E (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe E»), les «Parts Sociales Privilégiées»), représentant un total de 1.012.500 (un million douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées sont désignées ci-après une «part sociale» ou les «parts sociales».

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi. Dans ce contexte, les Articles 200-1 et 200-2, entre autres, s'appliqueront, chaque décision de l'Associé Unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devant être établis par écrit.

8.2 - Rachat

8.2.1 - Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, à condition qu'une telle annulation ait trait à l'intégralité d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales Privilégiées par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette(ces) Classe(s).

8.2.2 - Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de parts sociales faisant partie des Classes de parts sociales rachetées et annulées percevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chacune des parts sociales des Classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

8.2.3 - Chaque Classe de Parts Sociales Privilégiées donne droit à ses détenteurs, au prorata des parts sociales qu'ils détiennent dans cette classe, dans le cas d'un rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle la classe est soumise conformément au présent article:

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées A correspond à la période qui commence le jour de la constitution et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2009 de Classe A (la «Période de Classe A»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées B correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe A et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2010 de la Classe B (la «Période de Classe B»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées C correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe B et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2011 de la Classe C (la «Période de Classe C»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées D correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe C et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2012 de la Classe D (la «Période de Classe D»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées E correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe D et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2013 de la Classe E (la «Période de Classe E»);

8.2.4 - Dans le cas où une Classe de Parts Sociales Privilégiées n'aurait pas été rachetée et annulée au cours de la Période de Classe concernée, les détenteurs de cette classe pourront prétendre, dans le cas du rachat et de l'annulation de celle-ci, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui commencera le jour suivant la dernière Période de la Classe (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période qui précède immédiatement celle d'une autre classe) et se terminera à la Date des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette Classe de Parts Sociales Privilégiées, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera à la date suivant la Période de la Classe E, et les Classes de Parts Sociales Privilégiées qui n'auront pas été rachetées ni annulées au cours de leur Période, selon l'article 8.2.3., se succéderont dans l'ordre de la Classe A à la Classe E (dans la mesure où elles n'auraient pas été rachetées et annulées entre-temps).

8.2.5 - Dans le cas du rachat d'une Classe de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales Privilégiées percevront le Montant d'Annulation par Part Sociale sous réserve toutefois que lorsque le Montant d'Annulation par Part Sociale excède le Cash Disponible par Part Sociale, le Montant d'Annulation par Part Sociale sera égal au Cash Disponible par Part Sociale.

Toute modification au présent article 8.2 devra faire l'objet d'une décision unanime de l'assemblée générale des associés qui devra se tenir avec un quorum de 100% des parts sociales émises.

8.3 - Prime d'émission

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

8.4 - Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 16 des présents statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

8.5 - Vente, Acquisition, et souscription des parts sociales

Tout cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou actionnaire doit, à tout moment, acquérir, souscrire ou d'une quelconque manière détenir des parts sociales dans toutes les classes de parts sociales sans exception. Par conséquent, aucun cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou actionnaire de parts sociales ne peut détenir des parts sociales dans une ou plusieurs classes de parts sociales sans détenir la même proportion de parts sociales dans toutes les classes de parts sociales existantes. Sous réserve des dispositions prévues à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ou des stipulations d'une convention qui pourrait être en vigueur entre les actionnaires de la Société, les parts sociales sont librement transmissibles sous la condition que chaque cédant doit, à la suite d'une telle cession, détenir la même proportion de parts sociales dans chaque classe de parts sociales détenue. Il est précisé qu'une vente de parts sociales, par un actionnaire d'une certaine classe de parts sociales, déclenchera la vente de parts sociales, dans la même proportion, dans toutes les autres classes de parts sociales détenues.

8.6.- Droits de vote - Distributions

Chaque part sociale, qu'elle soit Part Sociale Ordinaire ou Part Sociale Privilégiée, confère un droit de vote identique et chaque détenteur de parts sociales a un droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient. Sauf ce qui est prévu au présent article 8, chaque part sociale aura un rang pari passu équivalent à toute autre part sociale et confèrera à son détenteur des droits égaux quant à toute distribution de dividendes.

8.7 - Indivisibilité des Parts Sociales

Les Parts Sociales sont indivisibles envers de la Société, alors qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

8.8 - Définitions

Cash Disponible : Signifie les liquidités détenues par la Société (à l'exception des liquidités inscrites sur des comptes à terme ayant une échéance supérieure à 6 mois), tous instruments immédiatement négociables sur des marchés monétaires, toutes obligations ou tous titres de créance qui, selon l'opinion du conseil de gérance, seront payés à la Société à

court terme, MOINS tout passif ou autres dettes de la Société payables dans les 6 mois sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas).

Cash Disponible par Part Sociale : Signifie, à propos d'une Classe de Parts Sociales, le Cash Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

Comptes Intérimaires 2009 de Classe A Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe A.

Comptes Intérimaires 2010 de Classe B Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe B.

Comptes Intérimaires 2011 de Classe C Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe C.

Comptes Intérimaires 2012 de Classe D Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe D.

Comptes Intérimaires 2013 de Classe E Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe E.

Période de la Classe Signifie Période de la Classe A, Période de la Classe B, Période de la Classe C, Période de la Classe D et Période de la Classe E.

Montant d'Annulation par Part Sociale : Signifie la valeur nominale par Part Sociale Privilégiée devant être annulée plus le Montant Disponible divisé par le Nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

Montant Disponible Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés (i) moins les résultats de toutes pertes (pertes reportées y compris) exprimées de manière positive (ii) moins toute réserve librement distribuable et (iii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou des statuts) déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas)

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée

Date des Comptes Intérimaires Signifie la date ne précédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées concernée, étant entendu que cette date ne peut être une date postérieure au dernier jour du troisième mois de la première année suivant la date de début de la période concernée.

8.9.- Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. MARX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2008, Relation: LAC/2008/19930. — Reçu cinq mille euros (5.000,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008084765/211/532.

(080096666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Park St Partners 1 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.663.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the sixteenth of June.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Park Street Partners Global Fund Limited, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Park St Partners 1 (Luxembourg) S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWENTY THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (20,000.- USD) divided into five hundred (500) share quotas of FORTY UNITED STATES DOLLARS (40.- USD) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - payment

The share quotas have been subscribed by Park Street Partners Global Fund Limited, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWENTY-THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (20,000.- USD) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.- (ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by three managers for an unlimited period:

- Mr. Thomas James Gallagher, company director, born at Mayo, Ireland, on July 6, 1964, with professional address in Conpress International Finance, Trident House, Dublin Road, Naas, Co. Kildare, Ireland,

- Mrs Séverine Canova, lawyer, born at Creutzwald, France, on July 16, 1975, with professional address in 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Mrs. Cândida Gillespie, lawyer, born at Sao Paulo, Brasil, on August 23, 1971, with professional address in 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2) The address of the corporation is in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Park Street Partners Global Fund Limited, ayant son siège social à PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Park St Partners 1 (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de VINGT MILLE DOLLARS DES ETATS-UNIS (20.000.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de QUARANTE DOLLARS DES ETATS-UNIS (40.- USD) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription -libération

Les parts sociales ont été souscrites par Park Street Partners Global Fund LP, préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de VINGT MILLE DOLLARS DES ETATS-UNIS (20.000.- USD) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.800.- (mille huit cents euros).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par trois gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Thomas James Gallagher, administrateur de société, né à Mayo, Irlande, le 6 juillet 1964, demeurant professionnellement à Compress International Finance, Trident House, Dublin Road, Naas, Co. Kildare, Irlande,

- Madame Séverine Canova, juriste, née à Creutzwald, France, le 16 juillet 1975, demeurant professionnellement à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Madame Cândida Gillespie, juriste, née à Sao Paulo, Brésil, le 23 août 1971, avec adresse professionnelle à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2008. Relation: LAC/2008/25281. - Reçu soixante-quatre euros soixante-neuf cents (0,50% = 64,69.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008085064/242/275.

(080097211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Koch Chemical Technology European Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 131.215.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 9 mai 2008 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 8 mai 2008, de sa fonction de Gérant de la société:

- M. Dennis Roy Peterson, résidant au 12118 Killenwood Ct 67206 Wichita Kansas (Etats-Unis d'Amérique).

Le Conseil de Gérance est donc composé de:

- M. Matthews Flamini

- M. Bradley Eugene Haddock

- Mme Jeanne Renee Hernandez

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008073891/4170/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02545. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

SES Subsidiary 2, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 122.974.

—
EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale de la société du 26 mars 2008, la composition du Conseil d'Administration de la SES Subsidiary 2 S.A. est la suivante:

Administrateurs

M. Romain Bausch, Président, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg

M. Pierre Margue, Administrateur, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg

M. Mark Rigolle, Administrateur, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg

Le mandat de ces administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.

Réviseur d'Entreprise

Le mandat du Commissaire Ernst & Young, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 24 juin 2008.

Dans réquisition - inscriptions -

Pour la Société

Romain Bausch

Un mandataire, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008083663/8083/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10770. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.
